



- 10 ans de l'association Contact-Isère - Règlement du concours d'affiche

Article 1 – Organisateur

Contact-Isère, association de dialogue entre les homos, les bis, leurs parents, familles et amis.

Contact-Isère fait partie d'un réseau national d'associations ayant pour objectifs :

- d'aider les familles et leurs amis à comprendre et à accepter l'orientation sexuelle de leurs proches ;
- d'aider les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, et en particulier les jeunes, à communiquer avec leurs parents ou leur entourage, en les aidant à assumer leur orientation sexuelle ;
- de lutter contre les discriminations, notamment celles dont peuvent être victimes les homosexuel-le-s, les bisexuel-le-s, ou les personnes considérées comme telles.

Article 2 – Participants

Ce concours est ouvert à toute personne qui désire proposer à Contact-Isère une affiche de communication pour les 10 ans de l'association.

Article 3 – Objet du concours

Les participants devront créer l'affiche pour les 2 jours-anniversaire de l'association, qui se dérouleront les 15 et 16 octobre 2010 dans l'agglomération Grenobloise.

Programme (restant à préciser) : une conférence sur les causes et conséquences de l'homophobie, un moment d'échanges de témoignages ou un spectacle de théâtre interactif, un forum inter-associatif, un moment convivial avec la participation d'un groupe musical engagé dans la lutte contre l'homophobie.

Article 4 – Délai de participation

Les participants adresseront leur(s) projet(s) par internet ou par courrier du 1^{er} mars au 29 mai 2010. Contact-Isère accusera réception (uniquement par mail) à chaque participant. Si aucune réponse n'a été faite dans un délais de 2 semaines, il conviendra de se manifester auprès de l'association.

Article 5 – Modalités de participation

Le projet doit être proposé sur support numérique, au choix :

- par courriel : 38@asso-contact.org,
- par courrier : Contact-Isère / Local CiGaLe / 8 rue sergent Bobillot / 38000 GRENOBLE.

Pour être pris en compte, les fichiers fournis doivent contenir :

- les coordonnées de l'auteur,
- une vignette au format JPEG 300 x 425 pixels,
- un fichier au format JPEG 2480 x 3510 pixels.

Le nombre de projets par participant est illimité.



Article 6 – Mise à disposition

Le projet gagnant doit être exploitable techniquement dans des résolutions élevées permettant l'impression à 300dpi (images à 300dpi, polices non vectorisées) au format A0. Le graphiste gagnant s'engage à mettre à disposition des fichiers adaptés (images, polices...). Des retouches seront demandées, notamment pour les textes (exemple : le programme des 2 journées-anniversaire) et logos.

Article 7 – Récompense

Le gagnant percevra une récompense symbolique de 50 euros et sera mis en avant sur le site internet de l'association Contact-Isère (8500 visiteurs / an).

Les affiches de l'ensemble des participants pourront figurer sur une page du site internet.

Article 8 – Jury

Le jury sera composé de l'équipe d'organisation des 10 ans de Contact-Isère. Le choix du jury est définitif.

Article 9 – Charte graphique du projet

- **Couleurs** : Quadrichromie
- **Dimensions** : Le projet doit s'adapter aux formats A6 (flyers), A4, A3, A2, A1 et A0, orientation portrait.
- **Éléments de l'affiche** : L'affiche comprendra obligatoirement les éléments suivants :
 - Le logo de l'association Contact, associé au texte « Homos, Bis, Hétéros / Parents, familles et amis / Une asso pour se comprendre ! »
 - « 10 ans » (sous forme de pastille graphique)
 - La liste résumée des événements les 15 et 16 octobre 2010 (date, horaire, événement, lieu) - *Prévoir un espace sur l'affiche qui sera complété plus tard.*
 - « www.asso-contact.org »
 - « 04 76 17 14 70 - 8 rue sergent Bobillot, 38000 Grenoble »
 - Les logos des partenaires financeurs de Contact-Isère (prévoir une dizaine d'emplacements)

Le logo, son texte associé et le site internet de l'association ressortiront particulièrement.

Article 10 – Exploitation des projets

Toute personne adressant un projet dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'elle en est l'auteur exclusif et unique, et qu'elle ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers (les candidats doivent impérativement s'assurer que les images utilisées pour leur projet sont entièrement libres de droits). Toute participation au concours vaut engagement de cession à l'association Contact-Isère, pour la validité des droits d'auteur et pour tous pays, des droits patrimoniaux d'auteurs des participants, afférents à leurs projets. Ces droits comprennent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation, de quelque manière, sous quelque forme, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, présent ou à venir. En particulier, les auteurs autorisent donc sans autre demande, ni droit, l'association Contact-Isère à exposer leurs œuvres.

Article 11 – Responsabilité

Contact-Isère se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.